

Coordonnateur du DES : Pr Nicolas Franck

Coordonnateur adjoint du DES : Dr Frédéric Haesebaert

Secrétaire du DES : Mme Caroline Benair

Généralités

Le DES de psychiatrie de Lyon forme les internes qui ont fait le choix de venir s'y former à cette spécialité. Très attachés à la qualité de la formation que nous délivrons, nous avons à cœur de promouvoir une pédagogie à la fois riche et moderne, adaptée aux besoins des futurs psychiatres aussi bien en termes de connaissances scientifiques que de valeurs humaines.

A Lyon, la formation des futurs psychiatres repose sur des journées de cours et des séminaires interactifs regroupés en phase *socle* et en phase *d'approfondissement*, ainsi que sur des travaux académiques (thèse et mémoire de DES) et des stages hospitaliers, selon ce qui est défini par la maquette nationale.

Au total le cursus de psychiatrie dure 4 ou 5 ans. La maquette du DES de psychiatrie est organisée en 3 phases, dont chacune fait l'objet d'une validation spécifique.

- La phase socle dure un an ; elle comprend 2 stages hospitaliers de 6 mois.
- La phase d'approfondissement dure 2 ou 3 ans ; elle comprend :
 - 4 stages hospitaliers pour la psychiatrie générale ;
 - 6 stages hospitaliers en cas de choix d'une option ou d'une FST.
- La phase de consolidation dure un an

Journées de cours et séminaires interactifs

Il est demandé aux internes de s'approprier le contenu des supports PowerPoint enregistrés disponibles sur SIDES. Lors des journées de cours ces contenus sont repris sous la forme de classes inversées et complétés par des apports spécifiques. Des séminaires obligatoires en demi-groupes renforcent l'appropriation des connaissances. Des séances de simulation relationnelle, des revues d'ordonnance et d'autres modalités de pédagogie active sont proposées.

Stages hospitaliers

Pour valider un cursus de psychiatrie générale, il faut faire 4 stages de psychiatrie de l'adulte, 1 stage de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PEA) et 1 stage au choix en addictologie, en périnatalité, en psychiatrie de l'adolescent ou en psychiatrie de la personne âgée (PPA) et 2 stages libres. Parmi ces stages, il faut choisir au moins 3 stages universitaires. Les 2 stages libres peuvent être réalisés en psychiatrie ou dans une autre spécialité en phase socle ou d'approfondissement dans votre cursus. Ces stages peuvent contribuer à la validation d'une option.

En phase socle,

- 1 stage en psychiatrie d'adulte ou PEA
- 1 stage libre

En phase d'approfondissement,

- 1 stage en psychiatrie d'adulte

DES de psychiatrie de Lyon

- 1 stage en psychiatrie d'adulte ou en PEA si ce dernier n'a pas été effectué en phase socle
- 1 stage au choix parmi : périnatalité, adolescent, PPA, addictologie
- 1 stage libre

En phase de consolidation, les stages sont en psychiatrie (pas de stage libre)

- 1 stage en psychiatrie
- 1 stage en psychiatrie ou s'il n'a pas été effectué en phase d'approfondissement, au choix en périnatalité, adolescent, PPA, addictologie

Ces stages peuvent s'effectuer en service hospitalo-universitaire ou service hospitalier.

· **Deux Options en 5 ans** sont proposées :

- **Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)** (4 stages en PEA, 6 stages pour la Reconnaissance Européenne)
- **Psychiatrie de la Personne Âgée (PPA)** (2 stages en psychiatrie de la personne âgée et 1 stage hors spécialité en service de médecine d'orientation gériatrique)
- Parmi les **Formations Spécialisées Transversales (FST)**, est proposée **l'Addictologie**

IV.3. Concernant le secrétariat du DES :

· Il est particulièrement important que vous informiez le secrétariat de tout **changement d'adresse** de votre domicile et de tout changement d'adresse mail. Il est également important de signaler l'absence de réception de ces informations, si cela devait se produire.

· **Vous devrez régulièrement vous adresser au secrétariat du DES pour :**

- vos validations de stage (les adresser à la fin de chaque semestre) ;
- vos validations de séminaires (les adresser à la fin de chaque année universitaire) ;
- tout changement relatif à vos coordonnées (adresse, mail, téléphone, mobile) ;
- mais aussi toute information afférente à votre dossier administratif ;
- les demandes de stage inter-CHU ;
- les demandes de certificats pour les « licences de remplacement » ;
- les « (mini-)mémoires » et les documents en rapport.